

FÉDÉRER

le **bulletin** des **psychologues** et de la **psychologie**

n° 90
décembre 2017

Meilleurs Voeux 2018

ASSOCIATIONS

AEPU
CPCN

RÉGIONS

Hauts de France
Bretagne
Aquitaine



SOMMAIRE

ÉDITO

Une rentrée très FFPP **3**
Gladys Mondière & Benoît Schneider

RÉGIONS

HAUTS DE FRANCE

Café Psycho & Assemblée générale **4**

BRETAGNE

À l'Ouest, quelques nouveautés **4**
Madeleine Le Garff

AQUITAINE ET APSYG

Une journée d'étude le 25 janvier 2018, Pau **5**

ASSOCIATIONS

L'AEPU : Association des Enseignants-chercheurs en Psychologie des Universités **6**
Jérôme Clerc, Youssef Tazouti, Marianne Jover

CPCN, Collège des psychologues cliniciens spécialisés en neuropsychologie **7**

LES BRÈVES

Triste nouvelle, Jean-Michel BALLESTER nous a quittés **10**

Renouveau de la commission Éducation de la FFPP **10**
Céline Broquet & Caroline Villaret, pour la commission Éducation

Psychologues de l'Éducation nationale **11**

Sensibilisation au phénomène de radicalisation **12**

INFOS DE LA PROFESSION

Groupe d'intervision entre psychologues. Sortir de l'isolement et analyser son expérience professionnelle **13**
Caroline Villaret & Madeleine Le Garff

Formation à l'université. Sélection, « attendus », quel cadre de négociation ? **14**
Benoît Schneider

EFPA

Standing Committee on Clinical Neuropsychology **15**
Amélie Ponchel

ENTRETIENS 2017

Les Entretiens de la psychologie à Lille **17**

LIBRAIRIE

Le Bulletin de psychologie : Étendre la diffusion des recherches de psychologie en langue française **21**

Dans les kiosques, décembre 2017 **22**



FÉDÉRER *Le bulletin des Psychologues et de la Psychologie* Volume n°90 - décembre 2017

Directeurs de la publication : Benoît Schneider et Gladys Mondière.

Rédacteur en chef : Bruno Vivicorsi.

Secrétaire de rédaction : Céline Parisot.

Comité de rédaction : Jacques Garry, Cyril Marbois, Mickaël Morlet Rivelli, Marie-Jeanne Robineau, Karin Teepe, Bruno Zilberg.

Relecture : Jeannine Accoce, Madeleine Le Garff, Inès Pelissier, Marie-Françoise Puget.



Fédération Française
des Psychologues et de Psychologie

Siège social 77, Rue Decaen, Hall 10 - 75 012 Paris

Bureaux 71, Avenue Édouard Vaillant - 92 774 Boulogne-Billancourt Cedex

Tél : 09 86 47 16 17 (numéro non surtaxé)

E-mail : siege@ffpp.net

www.psychologues-psychologie.net / www.ffpp.net

N° ISSN : 1961-9707

Infographie & maquettage : Germain Parisot

Visuels : G. Parisot, Freepik, Pixabay, Unsplash, StockSnap.io

UNE RENTRÉE TRÈS FFPP

Gladys Mondière

Psychologue, n° ADELI : 59 93 28 01 0
Coprésidente de la FFPP

Benoît Schneider

Professeur de psychologie,
Psychologue, n° ADELI : 54 93 01 86 9
Coprésident de la FFPP

Les *Entretiens Francophones de la Psychologie* se sont déroulés à Lille en octobre et du retour fait par les participants, l'accueil chaleureux et convivial de l'équipe des Hauts de France a été particulièrement apprécié. Par ailleurs, la teneur des conférences plénières et des symposia a été estimée de qualité et s'inscrivant véritablement dans les valeurs défendues par la FFPP. Vous trouverez dans ce numéro (et dans d'autres) quelques contenus de symposium qui rendent compte de cette démarche. Une vraie question politique se pose sur cette approche pluri dimensionnelle de notre profession : elle nous invite à sortir de nos sentiers battus et découvrir le champ des autres, elle est saluée et valorisée par les participants enchantés, et pourtant ce modèle des *Entretiens* ne mobilise pas autant la profession que nous le souhaiterions.

Les *Entretiens* à peine achevés, les activités de la FFPP reprennent et vont bon train.

Les régions se mobilisent chacune de différentes manières : journées d'études, intervision, café psycho... La neuropsychologie est représentée au sein de la FFPP par une organisation nationale adhérente, le CPCN implanté dans différentes régions (dont le programme de conférences IDF est particulièrement intéressant) et une organisation partenaire, l'OFPN, a été invitée à proposer une chargée de mission à l'EFPA pour la FFPP. L'actualité de ce champ de la psychologie permet une mutualisation des compétences pour mieux porter nos valeurs sur les questions de formation, la place des psychologues spécialisés en neuropsychologie dans le système de soins. Ils ont rejoint un groupe de travail, piloté par la FFPP, force de propositions, comme celles faites au Ministère de la Santé sur les maladies neurodégénératives (cf. *Fédérer* n°89).

Par ailleurs, la charge de mission Éducation a été renouvelée dans sa représentation et dans ses missions. Elle reste particulièrement attentive au suivi de la première promotion de psychologues de l'Éducation nationale. La rentrée universitaire est

marquée par la question de l'accès à l'université. Les étudiants et futurs étudiants en psychologie, déjà inquiets du fait de l'introduction de la sélection à l'entrée du master 1 (pourtant nécessaire), sont également concernés par les réflexions menées par la transformation du dispositif *APB* en dispositif *Parcoursup*. L'AEPU avec la FFPP se sont saisis de ces questions pour structurer la réflexion des enseignants-chercheurs directement acteurs de ces évolutions.

Enfin, les organisations de psychologues n'ont pas encore pris collectivement la mesure des changements induits par les pratiques découlant de la cyberpsychologie : une charge de mission spécifique a été créée au sein de la FFPP à cette fin.

Nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année et à 2018 pour de nouveaux projets FFPPiens !



Benoît Schneider & Gladys Mondière,
Entretiens de la psychologie, Lille, octobre 2017



COORDINATION RÉGIONALE HAUTS DE FRANCE CAFÉ PSYCHO & ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

La Coordination Régionale des Hauts de France propose un 'Café-psycho' suivi d'une Assemblée générale le **mardi 19 décembre 2017** à partir de 17h30 au 11, rue Deconynck à Lille.

Le thème retenu est :

« **Thé café ou t'es psycho ? La question de l'identité professionnelle des psychologues** ».

Un moment d'échanges et de partage pour poursuivre les débats des *Entretiens de la psychologie 2017*, et pour parler de l'actualité de la profession et de la FFPP !

✉ Renseignement et contact :
Cécile MERCIER (cmercier@epsm-lille-metropole.fr)

COORDINATION RÉGIONALE BRETAGNE À L'OUEST, QUELQUES NOUVEAUTÉS

Madeleine LE GARFF, pour le bureau Bretagne

Lors de son Assemblée régionale du 27 mai 2017, la région Bretagne a élu un bureau renouvelé dans lequel se sont partagés anciens et nouveaux membres. Les vacances scolaires proches et les emplois du temps bien chargés, le nouveau bureau n'a pas pu se réunir avant le 16 septembre dernier.

Ce fut l'occasion de se répartir les postes et les tâches comme suit : Morgane DÉCRÉ & Madeleine LE GARFF : co-présidentes ; Marie BOSCHAT : trésorière ; Caroline VILLARET : secrétaire ; Astrid HIRSCHMANN, Fabienne PAUL, Lise LEMOINE et Philippe CABROL : membres sans mandat spécifique.

En ce qui concerne la répartition du travail entre les deux co-présidentes, Morgane restera sur le versant des relations avec les partenaires extérieurs (université, ARS, maison de quartier, etc.). Le travail autour du lien avec l'université s'est déjà concrétisé par l'engagement de deux enseignant-chercheurs, Astrid et Lise, dans le nouveau bureau. Le fait que des enseignants-chercheurs en psychologie s'investissent dans la FFPP Bretagne avec des praticiens semble important pour se fédérer avec des regards croisés et complémentaires autour de la pratique, de l'enseignement et de la recherche, et est susceptible de favoriser les

échanges avec les étudiants en psychologie et futurs jeunes psychologues.

Quant à Madeleine, elle se situera davantage sur le versant interne de la FFPP (relation avec les adhérents, développement et organisation de la région, etc.). De plus, elle secondera Caroline dans sa tâche de secrétaire car cette dernière occupe déjà une autre fonction au sein de la FFPP comme chargée de mission « Éducation ».

Par ailleurs, Fabienne devient la correspondante plus spécifique du Finistère, et Philippe des Côtes d'Armor. Les autres membres du bureau étant d'Ille-et-Vilaine, il nous restera à trouver un représentant pour le Morbihan. Appel aux bonnes volontés.

Ainsi, peu à peu, la région Bretagne met en place au sein de son bureau des correspondants pour chacun de ses 4 départements, afin de veiller au développement et à la proximité des adhérents de chacun d'entre eux.

Les propositions d'actions pour l'année à venir ont été discutées lors des réunions de la coordination Bretagne. Ainsi, les **journées de sensibilisation des professionnels de santé à la prévention de la radicalisation** des 8 et 9 novembre coordonnées

par Morgane ont été payantes pour la connaissance et la visibilité de la FFPP et dans ce qu'elle peut apporter à la profession de psychologue¹.

Les **groupes d'intervision** se poursuivent sur les villes de Rennes et de Saint-Brieuc (voir texte plus loin). Il existe des groupes à Brest qui ne sont pas organisés par la FFPP. Fabienne, qui y participe, va réfléchir à proposer une évolution possible. Les personnes intéressées peuvent toujours se faire connaître par l'intermédiaire de notre boîte mél régionale : **ffppbretagne@gmail.com**

1. Un retour sur ces journées régionales de sensibilisation sera présenté lors de prochains numéros de *Fédérer* (N.D.R.).

Une formation d'**Animateur de Groupe d'Analyse des Pratiques** (AGAP) aura lieu à Rennes les 12, 13 et 14 février 2018 et les 12, 13 et 14 mars 2018 (soit 2 fois 3 jours). Pour le programme et pour tout renseignement ou inscription : <http://entretiensdelapsychologie.org/index.php/catalogue/agap-b>

Enfin l'organisation d'une nouvelle journée d'étude en 2019 fera partie des projets à mettre en place en 2018.

Avec tous ces projets, et grâce à l'investissement des personnes dans le bureau renouvelé, constat est fait que la Bretagne retrouve un certain dynamisme. On ne pourra plus dire, pour plagier Erich Maria REMARQUE, « À l'Ouest rien de nouveau ».

COORDINATION RÉGIONALE AQUITAINE ET APSYG UNE JOURNÉE D'ÉTUDE LE 25 JANVIER 2018, PAU

Le 25 janvier 2018, la coordination **Aquitaine FFPP** et **APsyG** (*Association des Psychologues en Gérontologie en Béarn et Soule*) organisent à Pau une 2^e journée d'étude gérontologique intitulée « **Ensemble en institution gériatrique : pas si facile que ça !** »

Quel défi que d'être auprès d'une personne âgée et de l'accompagner lorsque celle-ci n'a plus envie, qu'elle n'a pas de demande, qu'elle « perd la tête », qu'elle a mal et qu'elle va mal, qu'elle a besoin des autres, que « sa vie est derrière elle » ? Que ça peut être compliqué pour une personne âgée de composer avec des personnes qui veulent l'aider ! Et du côté des professionnels, que de visions, de fonctions et de personnalités différentes qui se rencontrent, s'opposent voire s'affrontent. Le service gériatrique se trouve avec des projets portés par des idéaux : répondre aux attentes et aux missions. Cependant, la réalité est tout autre.

Ces constats sont sous-tendus par des mécanismes et des enjeux implicites et inconscients qui régulent l'institution : il est nécessaire de les repérer, d'en prendre conscience, de les décoder et de les comprendre pour établir un projet commun et ainsi éviter de passer à côté d'une relation singulière et authentique avec la personne âgée. Prenons des exemples rencontrés au quotidien : ce qui se joue du côté de la violence, le fait que la personne âgée subisse son entrée, la non-demande, le fait que le personnel compose avec ce qui lui est demandé, le

décalage entre ce qu'il faut faire et ne pas faire, les réactions face à la démence, penser à la place de l'âgé.

Nous vous invitons à appréhender les possibilités qui s'offrent à tous les professionnels : réfléchir et agir pour se décaler de ces mécanismes qui influent la relation et les pratiques professionnelles.

Nous aurons le plaisir de réunir lors de cette journée des spécialistes du secteur gérontologique :

- Laure BRUN, Psychologue clinicienne et Psychologue du travail et des organisations, Formatrice et consultante en gérontologie à l'OAREIL (*Office Aquitain de Recherches, d'Etudes, d'Information et de Liaison sur les problèmes des personnes âgées*) ;
- Thierry DARNAUD, Psychologue, Maître de conférences HDR, responsable du Master Professionnel de psychologie gérontologie, université de Toulouse Jean Jaurès ;
- Jean-Marc TALPIN, Psychologue clinicien, Professeur de psychopathologie et psychologie clinique, université Lyon 2, CRPPC ;
- Stanislas GODINEAU, Psychologue clinicien, EHPAD Les Lierres, ex-chargé de mission pour le Conseil Départemental 64 « Prévention des maltraitances en institution et à domicile » en 2016.

✉ Renseignement et contact :
Anna CYWINSKA (anna.cywinska@wanadoo.fr)



ASSOCIATIONS

organisations membres de la Fédération

L'AEPU : ASSOCIATION DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS EN PSYCHOLOGIE DES UNIVERSITÉS

Le bureau de l'AEPU

Jérôme CLERC, Youssef TAZOUTI, Marianne JOVER

En cette période de réforme de l'entrée à l'université, voici quelques informations utiles... autant de bonnes raisons d'adhérer (et de faire adhérer) à l'AEPU (Association des enseignants-chercheurs en psychologie des universités).

Loi JARDÉ et recherche en psychologie

De façon très importante pour notre communauté, le décret n° 2017-884 du 9 mai 2017 précise le champ d'application de la loi JARDÉ en décrétant que :

« II. – Ne sont pas des recherches impliquant la personne humaine au sens du présent titre les recherches qui, bien qu'organisées et pratiquées sur des personnes saines ou malades, n'ont pas pour finalités celles mentionnées au I »,

et qui visent :

« d) à réaliser des expérimentations en sciences humaines et sociales dans le domaine de la santé » (cf. article R. 1121-1).

Ce décret place les comités d'éthique (CE) locaux comme des interlocuteurs de première importance pour les enseignants-chercheurs en psychologie. Ces comités ont néanmoins du mal à s'organiser et à trouver le soutien au niveau de leurs tutelles pour définir leur statut, préciser le principe d'un financement assurant leur indépendance, préciser les conditions de saisine et distinguer leurs missions de celles des CPP (Comités de protection des personnes). Un travail nous paraît important à mener à ce niveau et la commission recherche de l'AEPU est engagée, via Pascale PLANCHE, dans le réseau des CE « hors CPP ».

La SFP (Société française de psychologie) a organisé le 30 août à Nice une table ronde sur l'éthique de la recherche. L'objectif de Raphael TROUILLET, Président de la SFP et animateur du groupe de travail, est d'aboutir à la formulation de règles éthiques communes aux sciences humaines et sociales. Un planning d'action a été proposé aux associations partenaires pour disposer en septembre 2018 d'un code d'éthique des SHS.

Réforme de l'entrée à l'université

Le bureau de l'AEPU a eu connaissance de la réunion d'un groupe de travail spécifique à la psychologie dans le cadre de la concertation sociale mise en place au ministère sur la réforme du système APB (*Admission PostBac*) et de l'entrée à l'université. Comme nous n'étions pas conviés à ce groupe de travail, nous avons sollicité le ministère par un courrier, et avons été reçus le 9 novembre et le 2 décembre. En parallèle, la commission licence, via Hélène RICAUD et Claire SAFONT MOTTAY, a amorcé un bilan des positions des universités sur le recours ou non à une régulation des flux, ainsi que sur les critères utilisés le cas échéant.



Pour participer à l'orientation des étudiants, deux outils existent déjà :

- une page internet ONISEP (Office national d'information sur les enseignements et les professions), « **Psycho ou pas ?** » (<http://www.onisep.fr/Psycho-ou-pas>)
- et un MOOC (*massive open online course*) sur l'enseignement de la psychologie à l'université (<https://www.fun-mooc.fr/courses/course-v1:UT2J+59001+session03/about>).

Psychologues de l'Éducation nationale

La mise en œuvre de la formation des psychologues de l'EN a généré des difficultés à de multiples niveaux. Ainsi par exemple, le texte fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation des psychologues de l'Éducation nationale stagiaires a été publié au Journal officiel le 31 août 2017. Le cadre de cet arrêté diffère de ce qui avait été anticipé dans certains lieux de formation posant d'importants soucis d'organisation. Le *groupe des 9*, dans lequel l'AEPU est représentée par Claire LECONTE, a demandé formellement au ministre la création d'un groupe de suivi de la mise en place de la formation, afin de tirer les enseignements du déroulement de cette année et d'améliorer encore cette année de professionnalisation des Psy EN stagiaires (concours, articulation des différents



lieux de formation, modalités d'évaluation...)¹. Nous sommes en attente de réponse et suivons ce dossier de près.

1. Cf. Brèves, "Psychologues de l'Éducation nationale" (N.D.R.).



Assemblée Générale de l'AEPU et élection du bureau

Notre prochaine AG aura lieu le samedi 27 janvier 2018 à l'Institut de psychologie Henri PIÉRON à Boulogne. Le matin, aura lieu une réunion de travail sur l'hypothèse des « attendus » à l'entrée en Licence 1 de psychologie (9-12h), et l'AG se déroulera l'après-midi (14h-17h).

Élection du bureau à venir : les postes de Président, Secrétaire et Trésorier de notre association sont à pourvoir. Des trois membres du bureau, seule Marianne JOVER souhaite se présenter comme Secrétaire. Jérôme CLERC ne briguera pas de second mandat comme Président et Youssef TAZOUTI ne briguera pas de troisième mandat comme Trésorier.

Merci aux candidats de prendre contact avec le secrétariat de l'AEPU (aepu.secretariat@gmail.com).

✉ AEPU : www.aepu.fr



CPCN, COLLÈGE DES PSYCHOLOGUES CLINIENS SPÉCIALISÉS EN NEUROPSYCHOLOGIE

Le Collège des psychologues cliniciens spécialisés en neuropsychologie, ou CPCN, est une association qui va bientôt fêter ses 28 ans !

Créée en 1990 par des psychologues cliniciennes de l'hôpital de la Salpêtrière, alors que la neuropsychologie était encore confidentielle à l'université, les premières réunions du CPCN ont été impulsées par des praticien(ne)s passionné(e)s pour répondre au désir d'échanger et d'organiser une réflexion commune sur les pratiques et les expériences de terrain des psychologues pratiquant la neuropsychologie.

Aussi, le CPCN offre-t-il aujourd'hui à ses membres un lieu de rencontre régulier pour les psychologues, quel que soit leur champ épistémologique et leur mode d'exercice (institution, libéral, enseignants-chercheurs...), et pour les étudiants (voir ci-dessous le programme de l'année 2017-2018).

L'affirmation et la défense de la spécificité de la profession ainsi que le respect des principes de déontologie sont inhérents à nos missions : aussi, repère discret mais agissant dans le domaine de la neuropsychologie, le CPCN participe à des groupes de travail de référence, notamment avec la FFPP, dont il est un des membres fondateurs.

Nous vous invitons à partager nos échanges : les samedis, à partir de 9h30 jusque 12h30, qui ont lieu à l'Hôpital de la Salpêtrière, 83 boulevard de l'Hôpital, Bâtiment de Rééducation du Pr Pradat-Diehl, au sous-sol (métro Saint Marcel ou Chevaleret).

f Pour nous suivre, rejoignez-nous sur notre page Facebook : www.facebook.com/CpcnIDF/

Les membres du bureau :

- Virginie ORSONI : présidente
- Claudine MARTIN : vice-présidente
- Marion CHARDIN LAFONT & Anne-Laure CORTADELLAS DOUCET : trésorière et trésorière adjointe
- Antony BRANCO LOPES : secrétaire
- Elsa MERLE & Nathalie BOT : secrétaires adjointes
- Christine PICK : bibliothécaire
- Marie de MONTALEMBERT : responsable du lien avec les universités et lien avec l'OFPN (Organisation Française des Psychologues spécialisés en Neuropsychologie)
- Nathalie SEIBEL : chargée de mission du secteur Libéral et du champ de l'enfance
- Emmanuelle TRUONG-MINH : responsable du lien avec la FFPP

Notre cotisation est de 75 euros et comprend l'adhésion à la FFPP.

Programme de l'année 2017-2018

16 septembre 2017 :

La neuropsychologie dans tous ses états,

Par Marie de JOUVENCEL, Psychologue clinicienne spécialisée en neuropsychologie, Expert judiciaire & Maiwen PERRUSSEL, Psychologue clinicienne spécialisée en neuropsychologie, SAMSAH Garches

14 octobre 2017 :

Construction du savoir-faire et du savoir-être dans la formation des étudiants en neuropsychologie

Par Guillaume PERODEAU, Psychologue spécialisé en neuropsychologie, Centre Hospitalier de Meulan en Yvelines-Les Mureaux, 78, chargé de cours à l'Université de Paris-Nanterre & Marie de MONTALEMBERT, Psychologue et Maître de conférences, Responsable du M2 neuropsychologie de Paris-Nanterre

18 novembre 2017 :

Revalidation neuropsychologique à domicile : un exemple de prise en charge au sein d'une Équipe spécialisée Alzheimer

Par Elodie STROMEYER, Psychologue spécialisée en neuropsychologie, Association ATMOSPHERE Aide et Soins à domicile, Paris 75002.



9 décembre 2017 :

Retour sur les 40 ans de la SNLF (Société de neuropsychologie de langue française)

Par Marion CHARDIN LAFONT, Psychologue spécialisée en neuropsychologie, Orthophoniste, et Parcours de soin pour les cérébro-lésés, retour sur la journée du CRFTC (Centre Ressources Francilien du Traumatisme Crânien), par Marion CHARDIN LAFONT & Anne-Laure CORTADELLAS DOUCET, Orthophoniste, activité libérale, 75007 Paris

13 janvier 2018 :

Retour sur les journées de la SNLF (thème de cette année : neuropsychologie de l'enfant)

Par Nathalie ROSENEAU, Psychologue et Orthophoniste, activité libérale 75009 Paris, suivie de l'Assemblée générale (et de la traditionnelle galette bien sûr !)

10 février 2018 :

Neuropsychologie et paralysie cérébrale chez l'adulte : retour d'expérience dans une unité d'évaluation

Par Cécile COSTE, Psychologue spécialisée en neuropsychologie, Hôpitaux de Saint-Maurice Unité Neurologique Adultes - CECOIA (Centre d'évaluation, de conseil et d'orientation pour IMC/IMOC/ Polyhandicapés Adultes)

10 mars 2018 :

La neuropsychologie dans le monde, comparaison des différentes formations et pratiques

Par Antony BRANCO-LOPES, Psychologue spécialisé en neuropsychologie, Clinique de Soins de Suite et Réadaptation de Montévrain

7 avril 2018 :

Présentation d'un SAMSAH parisien expérimental : présentation du SAMSAH et de ses différents intervenants et Retour sur la ou les schizophrénies

Par le Dr Guy GOZLAN, Psychiatre, Directeur du SAMSAH Prépsy, et La place du neuropsychologue au SAMSAH Prépsy et ses interventions, par Claire AMADO, Psychologue spécialisée en neuropsychologie, SAMSAH Prépsy

26 mai 2018 :

La douleur chronique : impact psychique et cognitif, intérêt d'une prise en charge pluridisciplinaire

Par l'équipe de la CETD (Consultation d'Évaluation et du Traitement de la Douleur), Dr Céline MICHEL-DHAINE, Responsable du CETD du CHIMM (Centre Hospitalier Intercommunal de Melan - Les Mureaux, 78), Sophie ANQUETIL, Infirmière spécialisée en Médiation

corporelle, CHIMM, Gwenola UGUEN, Psychologue clinicienne & Virginie ORSONI, Psychologue clinicienne spécialisée en neuropsychologie, CHIMM, Chargée de cours à l'Université de Paris Nanterre

16 juin 2018 :

Introduction au Neuro feed back

Par Antonia BOYADGIAN, Psychologue spécialisée en neuropsychologie, activité libérale, 75014 Paris, Chargée de cours à l'Université de Paris Nanterre

LE CPCN A UNE ANTENNE ATLANTIQUE (CPCN-A)

Le CPCN-A a été créé avec la volonté de faire corps avec les autres spécialités de la psychologie et de promouvoir une approche globale des psychologues spécialisés en neuropsychologie. C'est pourquoi elle est membre de la FFPP.

La cotisation annuelle est de 47 euros, l'adhésion FFPP est comprise.

Les membres du bureau

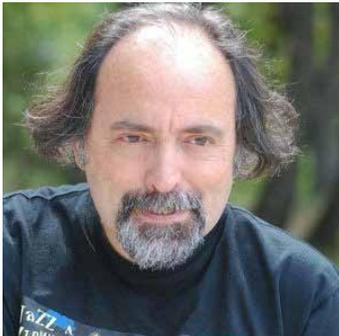
- Stéphane SOURY : président
- Jacky BALLETT : vice-président
- Jessica SPORTICH : secrétaire
- Sophie LAGOUARDE : secrétaire adjointe
- Thaïs GABORIT : trésorière
- Sarah BRUN : trésorière adjointe
- Ainsi que Cécile BONNEY, Nolwenn FAUCHEUX, Marie MONDOU, Sandra MIGLIACCIO, Manuel BOUDINEAU, Sandrine GARRAUD

Prochaines réunions (maison des associations de Mérignac) :

- le 15 décembre 2017 de 14h00 à 17h00 : sur le thème des outils de remédiation cognitive chez l'enfant et l'adulte et études de cas ;
- le 16 mars 2018 : Assemblée Générale puis étude de cas clinique ;
- 15 juin 2018 : quoi de neuf dans la maladie d'Alzheimer ?
- ✉ Renseignement et contact : Stéphane SOURY (stephane.soury@yahoo.fr)
- 🏠 Collège des psychologues cliniciens spécialisés en neuropsychologie – ATLANTIQUE
29 rue Armand Gayral - 33700 MERIGNAC

TRISTE NOUVELLE

JEAN-MICHEL BALLESTER NOUS A QUITTÉS



Nous avons appris le décès de notre collègue Jean-Michel BALLESTER.

Militant de longue date, il a été trésorier, membre du bureau national du Syndicat national des psychologues, et membre de la commission « Libéral ».

Il était très attaché également aux questions touchant à la formation et à la déontologie.

Nous adressons nos sincères condoléances à ses proches et à nos collègues du SNP.

RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION ÉDUCATION DE LA FFPP CONTINUITÉ DE SES MISSIONS ET ORIENTATIONS

Céline BROQUET & Caroline VILLARET, pour la commission Éducation

La commission Éducation de la FFPP s'est réunie le 7 octobre dernier à Paris. À cette occasion, de nouvelles orientations ont été définies pour les quatre ans à venir. Celles-ci concernent la reconnaissance de la profession de psychologue dans le champ de l'Éducation tant sur le plan des modalités de la formation initiale et continue que sur celui de la défense statutaire.

Au cours du mandat précédent, différentes actions ont été engagées et seront poursuivies avec les associations partenaires présentes au sein de la commission dans le cadre de :

- l'engagement pour la création du corps unique des psychologues de l'Éducation nationale avec la mise en place de la 6e année en partenariat avec 9 organisations professionnelles et syndicales, dont l'AEPU (Association des enseignants-chercheurs en psychologie des universités, membre de la FFPP) ;
- l'évolution de la convention collective des psychologues de l'enseignement catholique en

lien avec l'ANPEC (Association nationale des psychologues de l'Enseignement catholique, membre de la FFPP) ;

- l'exercice et le devenir de la profession en Europe en partenariat avec la Commission Éducation de l'EFPA (Fédération européenne des associations de psychologues) ;
- l'organisation de Journées d'études thématiques spécifiques (comme récemment *Crises à l'école*, avec la collaboration de l'AFPEN - Association française des psychologues de l'Éducation nationale - de l'ANPEC et de la FFPP).

La responsabilité de la commission évolue. Elle a été partagée entre Caroline VILLARET qui a assuré cette mission pendant 4 ans avec Jacques GARRY, actuellement membre du BF et Chargé de mission Formation. Caroline VILLARET partagera dorénavant la responsabilité de cette commission avec Céline BROQUET, Psychologue de l'Éducation nationale (spécialisation Éducation, Développement et conseil en Orientation scolaire et professionnelle dans l'Académie de Nantes).

De nouvelles personnes ont également rejoint la commission : Laetitia LEFEBVRE, Psychologue de l'enseignement catholique et Vice-Présidente de l'ANPEC, Chargée des relations extérieures et membre du bureau de la délégation régionale FFPP des Hauts de France, ainsi que Catherine MASTIO, Psychologue de l'Éducation nationale (spécialisation Éducation, Développement et Apprentissage), auparavant membre de la CNCDP (Commission Nationale Consultative de Déontologie des Psychologues).

Par ailleurs le mandat au niveau de l'EFPA (European Federation of Psychologists' Associations) a été reconduit sur la base suivante : sollicitation de l'AFPEN pour désigner un(e) délégué(e). Francine CORMAN a été reconduite à cette fonction.



PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Deux mois se sont écoulés depuis la répartition, dans les différents centres, de la promotion 2017 des psychologues de l'Éducation nationale comprenant 330 lauréats pour une année de formation professionnalisante.

Le *Groupe des 9*, dont font partie la FFPP et l'AEPU, a adressé en septembre un courrier au Ministère de l'Éducation nationale demandant la mise en place d'un groupe de suivi de la mise en œuvre de la formation de la sixième année qui a débuté à cette rentrée, ainsi que d'un groupe de travail sur l'examen de la chaîne fonctionnelle et hiérarchique des PsyEN et des directeurs-trices de CIO à tous les niveaux du ministère.

Voici ce courrier, daté du 22 septembre 2017.

« Monsieur le Ministre

Nos 9 organisations ont œuvré ensemble pour obtenir la création du corps des psychologues de l'Éducation nationale et elles continuent à se réunir pour en suivre la mise en place. Elles tiennent à vous alerter sur les conditions de la mise en œuvre de la nouvelle formation des psychologues de l'Éducation nationale.

En effet, la parution tardive de l'arrêté organisant la formation, le 31 août 2017, a contraint les ESPE et les centres de formation à anticiper sans avoir toujours l'ensemble des éléments nécessaires.

Ainsi, alors que les discussions avec les organisations syndicales, lors du GT 14, puis lors des rencontres avec la DGRH, avaient acté la possibilité pour les PsyEN stagiaires d'effectuer leurs 14 semaines de pratique professionnelle

accompagnée, dans une académie limitrophe de leur centre d'affectation, il semble que cette recommandation n'ait pas été prise en compte partout de la même façon.

Certains rectorats (Bordeaux, Lyon et Paris) ont accordé cette souplesse tandis que les quatre autres rectorats, sièges des lieux de formation, ne l'autorisent pas.

Cette situation, outre qu'elle introduit des inégalités importantes dans le traitement des stagiaires et rend très difficile pour certains d'entre eux la compatibilité avec une vie de famille, complique la vie des équipes en particulier dans le second degré où la réduction du nombre de CIO impose parfois la prise en charge de deux stagiaires PsyEN en plus des stagiaires DECOP 2ème année.

Par ailleurs, cette inégalité se répercute également sur les PsyEN en poste qui désiraient accompagner la formation de stagiaires en se portant tuteurs, mais qui n'exercent pas dans une académie de centre de formation. Dans le premier degré, la modification de l'échelon hiérarchique de référence (rectorat et non plus département) ralentit, semble-t-il, l'organisation de l'accueil des stagiaires PsyEN EDA.

Nous souhaitons également évoquer la question du choix des tuteurs qui est de la responsabilité des recteurs mais doit selon nous s'accompagner de l'élaboration de critères transparents, en lien avec les centres de formation, afin que tous les PsyEN qui le souhaitent puissent candidater.

Nous souhaitons, conformément à ce que nous avons déjà demandé lors de différentes rencontres avec le MEN, qu'un groupe de suivi de la mise en place de la formation soit constitué très rapidement afin de tirer les enseignements du déroulement de cette année et d'améliorer encore cette année de professionnalisation des PsyEN stagiaires (concours, articulation des différents lieux de formation, modalités d'évaluation...).

Enfin, nous renouvelons notre demande d'un groupe de travail sur l'examen de la chaîne fonctionnelle et hiérarchique des PsyEN et des directeurs-trices de CIO à tous les niveaux du ministère.

Nous vous remercions, Monsieur le Ministre, de l'attention que vous voudrez bien porter à nos demandes et vous prions de croire à l'assurance de nos salutations respectueuses. »

Paris, le 22 septembre 2017

Pour le Groupe des 9 organisations cosignataires,
Nicole MARUT

ACOPF Association des Conseiller.e.s d'orientation-Psychologues, Éducation nationale – France

AEPU Association des Enseignants-Chercheurs en Psychologie des Universités

AFPEN Association Française des Psychologues de l'Éducation Nationale

FFPP Fédération Française des Psychologues et de Psychologie

SFP Société Française de Psychologie

SE-UNSA Syndicat des Enseignants – UNSA

SNES-FSU Syndicat National des Enseignants du Second Degré – FSU

SNP Syndicat National des Psychologues

SNUipp-FSU Syndicat National Unitaire des Instituteurs Professeurs des Écoles et PEGC – FSU »

SENSIBILISATION AU PHÉNOMÈNE DE RADICALISATION

Depuis quelques années, notre société est confrontée à des adolescents et jeunes adultes s'enrôlant aux côtés d'extrémistes, prônant une orthodoxie aussi soudaine qu'inquiétante. Si l'intensification d'une pratique religieuse ne constitue pas en soi un critère de radicalisation dite violente, elle peut néanmoins en signaler les prémisses. Les professionnels du soin et du médico-social sont désormais concernés par ces problématiques, sans pour autant en cerner les enjeux ni en maîtriser les modalités de réponse. Ce stage propose un éclairage permettant de saisir les contextes et processus de radicalisation et d'apporter des pistes de travail pour la prévention et l'accompagnement de ces jeunes.

Objectifs

- Repérer les principaux concepts liés au phénomène de radicalisation.
- Être sensibilisé au contexte et aux enjeux sociétaux, historiques et géopolitiques de la radicalisation.
- Repérer les processus psychologiques à l'œuvre dans la radicalisation.

Contenus

- Repères, définitions : religion/laïcité. Qu'est-ce qu'être radicalisé ?
- La prise en charge/soin/accompagnement des personnes en situation de radicalisation.
- Présentation des dispositifs, du cadre réglementaire.

Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques
- Echanges à partir d'expériences
- Documentation

 **Dates : du 15 au 17 janvier 2018**

 **Lieu : 11 rue Ernest Deconynck, Lille**

 **Tarif : 567 euros**

 **Public : psychologues, travailleurs sociaux**

 **Intervenants : psychologue, équipe mobile de prévention de la radicalisation**

 **Renseignement et inscription :
Géraldine Voisin, gvoisin@cemeanpdc.org,
tél. 03 20 12 80 00**



INFOS PROFESSION

GRUPE D'INTERVISION ENTRE PSYCHOLOGUES

SORTIR DE L'ISOLEMENT ET ANALYSER SON EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Caroline VILLARET & Madeleine LE GARFF

Le groupe d'intervision est un dispositif de rencontres entre psychologues exerçant dans des secteurs ou avec des modes d'exercice qui peuvent être très différents¹ : ce sont bien ces différences qui font la richesse de ces groupes et qui permettent un autre regard.

Ces psychologues se réunissent une fois par mois par groupe de 6 à 8 participants afin d'échanger sur leurs pratiques et expériences professionnelles autour d'une situation clinique exposée par l'un d'entre eux. En général, deux situations sont présentées par rencontre.

Ce groupe de travail repose sur des principes de fonctionnement clairs : la réciprocité car il n'y a pas de superviseur, la bienveillance et l'écoute mutuelle dans le respect de la confidentialité de ce qui se dit et s'élabore ensemble. Le groupe d'intervision est réglementé par une charte signée par les participants qui s'engagent à la respecter et par le code de déontologie des psychologues.

Ces échanges autour de l'expérience professionnelle partagée permettent de sortir le psychologue de l'isolement en lui redonnant des pistes de réflexion et de construction thérapeutique : comment faire face à la complexité de la situation ? Quels sont les ressorts thérapeutiques qui permettent de prendre appui ? Quelles références théoriques cela évoque-t-il ? Que faut-il entendre de la parole du sujet plaignant ? Comment prendre en compte l'institution et ses limites ?

Au cours de 5 années de participation à un groupe d'intervision, nous avons abordé des situations cliniques traitées anonymement en permettant au psychologue/

narrateur de sortir de représentations parfois sidérantes qui paralysent la pensée et limitent l'écoute clinique.

Certaines situations nous ont amené à faire référence aux règles de notre déontologie et au respect de la parole du sujet/plaignant dans une institution donnée ou dans la solitude de l'exercice en libéral. D'autres ont favorisé notre réflexion par rapport au cadre légal en vigueur dans la profession quand le psychologue était mis en difficulté par sa hiérarchie ou son contexte de travail.

De façon générale les regards croisés et la réflexion commune ont amené une évolution des pratiques et un prolongement de la réflexion clinique pour les situations données.

L'intérêt de ces échanges à plusieurs voix n'est pas à démontrer. Mais le petit plus de cette pratique de l'intervision est bien de mettre tous les psychologues de ces groupes sur un pied d'égalité, en ce sens que la réflexion du praticien est d'une même richesse quels que soit son âge, son expérience ou sa référence théorique. Aucun de ces protagonistes n'est dans une position de « supposé savoir » qui serait différente à celle de ses coparticipants.

Et l'aspect financier de ces groupes n'est pas à négliger, en particulier pour ceux de nos collègues qui ont peu de moyens financiers pour se faire aider dans leur pratique. En effet, seule une adhésion à la FFPP est exigée pour participer à ces groupes. Cela n'empêche en rien bien sûr pour chacun d'engager un travail sur soi.

Ainsi, par la mise en place de ces groupes d'intervision, la FFPP met en œuvre deux piliers fondamentaux de notre profession, à savoir d'une part le titre unique de psychologue, par la diversité des acteurs de ce dispositif et d'autre part notre code de déontologie qui doit nous servir de guide et de référence pour l'exercice de notre pratique de psychologue.

1. Psychologues du secteur de la santé, de l'éducation, du médico-social, de la justice, du travail, tous peuvent exercer auprès d'enfants, d'adultes ou de personnes âgées ; ils peuvent travailler comme fonctionnaires, contractuels, salariés du privé ou en libéral.

FORMATION À L'UNIVERSITÉ

SÉLECTION, « ATTENDUS », QUEL CADRE DE NÉGOCIATION ?

Benoît SCHNEIDER

La question des modalités d'accès à l'université a été initiée suite aux difficultés du dispositif APB (Admission Post Bac) qui a présidé à la rentrée 2017-2018 : carences techniques, choix plus que discutables (tirage au sort des étudiants), nécessité d'une meilleure information et d'une prise en compte des taux élevés d'abandon en première année par erreur d'orientation, prise en compte des étudiants les plus fragiles...

Le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation a mis en place des groupes de travail transversaux en fin de printemps 2017, puis en septembre des groupes spécifiques pour quelques disciplines problématiques du fait de la demande, dont un consacré à la psychologie (GT11). Nous n'y avons pas été conviés d'emblée *ès qualité* tout en étant étroitement informés des débats qui s'y déroulaient grâce aux nombreux partenariats que nous nous continuons.

Nous nous sommes cependant manifestés par la voie du rappel du projet de formation en psychologie au lycée, projet qui va être réexaminé par le nouveau Conseil supérieur des programmes (CSP), une nouvelle présidente ayant été nommée à cette fonction par le ministre de l'Éducation nationale (Mme Souad Ayada).

Par ailleurs, l'AEPU a sollicité une audience au Ministère, et a été reçue le 9 novembre, ce qui a permis d'inaugurer un nouveau processus de travail. Une rencontre nationale de responsables de licence est organisée à Paris par l'AEPU le 2 décembre pour structurer la réflexion sur les « attendus » propres à la discipline (cf. ci-dessous). L'idée d'attendus visait le repérage de prérequis nécessaires à l'admission dans une filière donnée. On sait par exemple les difficultés rencontrées par certains étudiants en mathématiques, en biologie – et le décalage entre les études et les représentations des lycéens – en capacités rédactionnelles ou de synthèse, tout en étant attentif au fait qu'il s'agit d'une discipline nouvelle qui mérite de prendre en compte la diversité des motivations et de maturation de projets. Mais le calendrier semble s'accélérer et les premières orientations sont pressenties.

Vers un nouveau dispositif

Voilà les indications dont nous disposons au moment de la préparation de *Fédérer*.

Dans le nouveau dispositif « Parcoursup », les élèves de terminale seraient amenés à faire 10 choix non classés pour chacun desquels ils recevront une réponse. La plateforme ouvrirait le 15 janvier et les dossiers arriveraient à l'université à partir d'avril. En licence, les réponses ne pourraient être que « oui » ou « oui si ». Toutefois, le « oui si » ne serait possible que si l'université met en place des dispositifs dits de « remédiation », c'est-à-dire ici de remise à niveau ou d'aménagements de « modules individualisés » (procédure extrêmement lourde). La mise en place de « capacités d'accueil » par les universités serait conditionnée par ce point.

Le nouveau dispositif repose sur les « attendus » de chaque filière (terme qui remplace « pré-requis » qui a suscité une levée de boucliers, mais qui signifie la même chose, même s'il apparaît un peu moins prescriptif). C'est à partir de ces attendus que peuvent être faits les choix entre le « oui » et le « oui si », et c'est surtout un moyen pour améliorer l'orientation des élèves et éviter des erreurs de parcours. Ces attendus doivent être définis pour chaque licence au niveau national (via les différentes associations, conférences, etc. de chaque filière universitaire), et peuvent être éventuellement complétés au niveau local, sans bien sûr les contredire. Pour le moment, seuls les STAPS ont rendu leurs attendus au niveau national, mais toutes les filières réfléchissent aux leurs.

Concluons par deux ordres de réflexion

La psychologie doit rester attentive à la définition de ces attendus : s'ils visent une discipline universitaire, celle-ci débouche sur un titre professionnel qui implique une licence de psychologie. C'est donc dès le début de la formation qu'il faut être vigilant à la formation d'autant que la sélection se fera désormais en fin de L3. C'est donc par suite l'ensemble de la communauté enseignants-chercheurs et praticiens qui est concerné : la place de la FFPP avec l'AEPU est donc ici d'importance.

Si des dispositifs doivent se mettre en place, il semble que les réponses sont essentiellement envisagées en terme d'enveloppe financière : la charge de travail pressentie pour les enseignants-chercheurs semble telle au regard des moyens disponibles (locaux, ensemble des charges d'enseignement et organisationnelles) que le choix du refus du recours à la limitation des capacités d'accueil risque d'être fréquent... et que l'on se retrouve à la case départ.

Erratum *Fédérer* n°89, p.25 : nous avons indiqué que la *Task Force Neuropsychologie clinique* devenait un « Standing Committee de Psychologie clinique », il fallait lire devenait un « Standing Committee de Neuropsychologie clinique ». (N.D.R.)

STANDING COMMITTEE ON CLINICAL NEUROPSYCHOLOGY

Amélie PONCHEL

Psychologue spécialisée en neuropsychologie,
Vice-Présidente de l'OFPN (Organisation française des psychologues spécialisés en neuropsychologie)
Chargée de mission FFPP

En juillet 2015, l'EFPA (European Federation of Psychologists' Associations) a lancé une *Task Force on Clinical Neuropsychology*. Ce groupe de travail, coordonné par la finlandaise Laura HOKKANEN, a élaboré et diffusé une enquête sur la neuropsychologie dans les différents pays d'Europe autour de trois sujets principaux :

1. le type de réglementation légal de la profession de psychologue et de neuropsychologue clinicien ;
2. les modèles de formation en neuropsychologie clinique ;
3. la place des neuropsychologues cliniciens dans les établissements de santé.

En octobre 2016, la FFPP a fourni une réponse à cette enquête pour la situation française, en collaboration avec le CPCN (Collège des psychologues cliniciens spécialisés en neuropsychologie) et l'OFPN (Organisation française des psychologues spécialisés en neuropsychologie).

Les premiers résultats de cette enquête européenne ont été présentés durant l'*European Congress of Psychology* (ECP) à Amsterdam, en juillet 2017. Au total, 31 pays ont participé à l'enquête, qui montre une grande variabilité dans la législation, la régulation et les modèles de formation des neuropsychologues cliniciens à travers l'Europe. Ainsi, certains pays offrent une formation poussée, avec un titre ou une certification spécialisée en neuropsychologie clinique et une pratique conduite uniquement par des spécialistes en neuropsychologie. D'autres en revanche n'ont aucun programme de formation spécifique et la

neuropsychologie peut y être pratiquée par des professionnels variés (psychologues, médecins, paramédicaux).

Lors de l'assemblée générale de l'EFPA, la *Task Force* est devenue le *Standing Committee on Clinical Neuropsychology*, que j'ai pu intégrer en tant que représentante française, chargée de mission FFPP et Vice-Présidente de l'OFPN.

Le 20 octobre 2017 a eu lieu sa première réunion à Bruxelles. Les objectifs 2017-2019 seront les suivants :

1. publier un article présentant les résultats de l'enquête réalisée ;
2. établir des recommandations sur la formation spécialisée en neuropsychologie en Europe ;
3. présenter ces recommandations lors du prochain ECP qui aura lieu à Moscou en juillet 2019.

Des recommandations européennes pourraient permettre de réduire l'hétérogénéité des pratiques, d'augmenter les niveaux de compétences communes et la qualité de la prise en charge des patients, tout en visant à mieux délimiter le statut de la neuropsychologie dans le champ de la santé.

La collaboration entre la FFPP et l'OFPN auprès de l'EFPA nous permet de mutualiser les énergies et les compétences. Cette volonté de partenariat vise à travailler ensemble à faire connaître la situation française dans les échanges et que notre avis soit pris en compte dans les décisions. Elle nous permet également de mieux connaître et comprendre la situation de la neuropsychologie

dans les autres pays d'Europe, afin de participer à développer cette spécialité en France en visant les hauts standards de formation et de pratique de nos voisins européens. Ces échanges dans le champ de la neuropsychologie et au niveau européen sont intimement liés à nos réflexions françaises sur des sujets aussi divers que la reconnaissance d'une certification en neuropsychologie, l'allongement de la formation, la durée de la formation pratique, la pratique de la neuropsychologie par d'autres professionnels (notamment paramédicaux) ou encore de la place des neuropsychologues dans le système de santé (remboursement, autonomie de pratique, reconnaissance des interventions).

La prochaine réunion du *Standing Committee* aura lieu le 9 mars 2018 à Paris.

- Retrouvez les actualités du *Standing Committee on Clinical Neuropsychology* sur le site : <http://clinneuropsychy.efpa.eu> (à venir)
- Site de l'OFPN : <http://www.ofpn.fr>



Première réunion du *Standing Committee on Clinical Neuropsychology*, le 20 octobre 2017 à Bruxelles.
De gauche à droite : Erich KASTEN (Allemagne), Amélie PONCHEL (France), Laura HOKKANEN (Finlande),
Lauren HARPER (EFPSA – European Federation of Psychology Students' Associations),
Nataliya VARAKO (Russie), Erik HESSEN (Norvège).



LES ENTRETIENS DE LA PSYCHOLOGIE À LILLE, LES 19, 20 ET 21 OCTOBRE 2017

[HTTP://LESENTRETIENSDELAPSYCHOLOGIE.FR](http://LESENTRETIENSDELAPSYCHOLOGIE.FR)

Un grand merci aux étudiants bénévoles et à la coordination des Hauts de France qui ont su rendre cet événement chaleureux, convivial et respectueux des valeurs de la FFPP... de l'avis de tous...

Un bilan plus précis sera prochainement diffusé mais quelques témoignages et retours de symposiums seront progressivement publiés dans ces pages, à commencer par « Le psychologue en protection de l'enfance » et « L'identité professionnelle du psychologue au jeu des Institutions (1^{ère} partie) ».

RETOUR SUR LE SYMPOSIUM LE PSYCHOLOGUE EN PROTECTION DE L'ENFANCE

Résumé réalisé par Marie-Claude GUETTE-MARTY

Le symposium *Le psychologue en protection de l'enfance* a mobilisé une dizaine de participants, jeunes psychologues pour l'essentiel en protection de l'enfance, AEMO, placement familial, maisons d'enfants à caractère social... Très à l'écoute, ils ont témoigné par leurs questions, d'attentes en termes d'éléments de réflexion, d'avancées de la recherche et surtout de pistes cliniques concrètes.

Les trois exposés étaient complémentaires et se faisaient écho, portant sur trois étapes successives de l'enfance : le nourrisson et le bébé, l'enfant de la maternelle à l'entrée au collège et l'adolescent.

Emmanuelle TOUSSAINT, dans un propos intitulé *Évaluation, dysparentalité et besoins du tout petit*, a fait état de sa recherche portant sur des bébés au sein d'une pouponnière. Elle a particulièrement insisté sur le méta-besoin de sécurité de l'enfant, et à la lumière du rapport issu de la démarche de consensus sur les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance, paru en février 2017, a expliqué de quelle manière identifier les signes de souffrance psychique du bébé, souligné l'importance du 'caregiver' et abordé quelques pistes d'intervention précoce.

Marie-Claude GUETTE-MARTY a traité de la thématique *Psychologue en placement familial : le travail de la continuité*. Après avoir délimité le cadre des interventions du psychologue dans



ce champ, envisagé comme un emboîtement de cadres successifs structurants et contraignants, elle a proposé une réflexion sur les conditions à même de préserver une continuité pour l'enfant placé, et de réduire les effets délétères des ruptures parfois multiples et répétées. Elle a illustré cette réflexion par une vignette clinique concernant un enfant de 8 ans, présentant un trouble du comportement, et interrogé les écueils de sa prise en charge.

Lise HADDOUK s'est penchée sur *Les évolutions de la protection de l'enfance à l'ère du numérique*. À travers un examen attentif de l'évolution des technologies de l'information, et particulièrement des jeux vidéo, elle a souligné la fracture générationnelle dans l'usage et l'appropriation de celles-ci entre les 'natifs' et les 'migrants' du digital. Elle a expliqué comment cela pouvait renforcer des difficultés familiales déjà présentes, révéler des problématiques liées à la parentalité et encouragé l'intégration de ces pratiques dans une démarche d'analyse clinique, en tant que révélateurs d'éléments utiles à la compréhension de l'enfant. Elle a également abordé la question de l'usage problématique de ces technologies (addictions, cyber-harcèlement...) et rappelé qu'elles pouvaient aussi être des outils de médiation à éventuelle visée psychothérapeutique.

L'IDENTITÉ PROFESSIONNELLE DU PSYCHOLOGUE AU JEU DES INSTITUTIONS

Symposium soutenu par l'association PELT
(Penser ensemble le travail)

Rédaction : Anne-Sylvie GRÉGOIRE
Symposium : Muriel BIENVENU, Claude
CRESTANI, Florence GIUST-DESPRAIRIES,
Anne-Sylvie GRÉGOIRE, Priska LUTUMBA,
Annie MAHAN SY

Cinq psychologues de profession, avec des identités de métier distinctes (psychologue du travail, psychosociologue, psychologue clinicienne) et des fonctions différentes (praticiennes, enseignante-chercheuse et praticienne) ont proposé un symposium transverse, soutenant l'hypothèse que les questions concernant le « politique », au sens de la vie dans la cité, et celles concernant « l'organisation » et « la formation » des psychologues sont transverses à la profession : *Entre identité professionnelle et identité de métier, jeux et enjeux du travail de psychologues*.

L'identité commune ne va pourtant pas de soi. À titre d'exemple, parmi les psychologues du travail, il peut

se trouver des doutes, des réticences, à s'identifier comme « psychologue ». Ce terme peut être perçu comme amputé de la question du travail, hors-champ du collectif et des organisations. Chaque discipline de la profession produit ses praticien.ne.s et chacun construit son identité avec une part de singularité. Mais si la profession de psychologue s'accorde, comme défini par le *Code de déontologie* 2012, sur le fait que son « activité porte sur les composantes psychologiques des individus considérés isolément ou collectivement et situés dans leur contexte, pour faire reconnaître et **respecter la personne dans sa dimension psychique** »¹, la dimension sociale et politique intervient effectivement dans ce rapport entre l'individu et le contexte. Il peut être ainsi fondé de considérer que les enjeux sociaux-politiques du travail de psychologue sont un commun. Comment les définir alors ? Avançons l'idée que les enjeux de la profession sont de contribuer aux processus d'humanisation, de socialisation et d'en soutenir les conditions culturelles émancipatrices.

Les psychologues exercent dans un contexte culturel et socio-économique en crise. Une crise sans fin, pour reprendre l'expression de la philosophe Myriam REVAULT D'ALLONNES², dans toutes les sphères de l'existence humaine. C'est un commun. La profession de psychologue est témoin des effets de cette crise sur les personnes et les collectifs, entre souffrance, défense, repli, isolement, dépression épuisement, mais aussi réticence, résistance, inédit, nouveaux possibles, émancipation. La profession est toute autant impactée par ce contexte culturel. Agir et se construire comme psychologue n'est pas un donné. Le psychologue peut exercer dans des formes de précarité, au risque de l'isolement, de l'épuisement. Des ressources, des étayages individuels et collectifs sont nécessaires pour travailler et soutenir la responsabilité éthique et politique de notre action. Il s'agit de maintenir les conditions d'un travail vivant, avec les psychologues, pour des professionnels bien en vie.

Les activités des psychologues sont traversées par les institutions, « systèmes de représentations venant soutenir et légitimer les activités sociales que sont soigner, produire, éduquer, former, gouverner, surveiller » (BARUS MICHEL, 1996). Les institutions sont et agissent comme des systèmes symboliques qui viennent coder les échanges et les pratiques, dans un esprit en principe de durabilité. Mais aujourd'hui,

1. Chapitre 1- Article 2 du *Code de déontologie des psychologues*, 2012.

2. Myriam REVAULT D'ALLONNES (2012). *La Crise sans fin . Essai sur l'expérience moderne du temps*. Paris : Seuil.

les institutions et les organisations chargées d'incarner ces systèmes de représentations (par exemple les collectivités territoriales, l'inspection du travail, les agences régionales de santé) sont elles-mêmes en crise, en perte de vitalité et de centralité, quand elles ne sont pas défailantes. Quelles commandes les institutions adressent aux psychologues ? En quoi les représentations sur l'identité de psychologue viennent influencer sur ces commandes? A quelles places attendent-elles, voire assignent-elles les psychologues? Et comment ceux-ci se déplacent-ils, entre représentations et attendus de places, pour répondre à leurs missions ? Au fond, comment travaillent les psychologues, au jeu des institutions, pour tenter de transformer des assignations de place au service d'un travail porteur d'espoir et d'action ?

Le symposium avait pour but de témoigner de certains processus mobilisés pour construire, affirmer **l'identité de psychologue et les identités spécifiques de métier, comme des instruments au service d'un pouvoir d'agir soutenant et instituant**. Muriel BIENVENU et Annie MAHAN SY, exerçant en libéral, ont soutenu l'hypothèse que, dans les contextes de crise traversés au sein de leur activité, le psychologue ne peut se soutenir et soutenir l'autre que par un effort permanent d'auto-institution. Priska

LUTUMBA et Anne-Sylvie GRÉGOIRE ont témoigné du processus de reconfiguration et de co-production de place du psychologue en équipe pluridisciplinaire de santé au travail, en s'adossant aux prescriptions et ambiguïtés du double système institutionnel Santé et Travail. À partir d'intervention dans le secteur de la fonction publique territoriale, Claude CRESTANI a présenté la façon dont l'identité de psychologue se trouve assignée au cœur de l'institutionnalisation de la « crise perpétuelle », et comment la pratique de psychologue arrimée à la question du travail peut ouvrir des voies du dégagement. Florence GIUST-DESPRAIRIES³ est intervenue en grand témoin à partir de ses spécialités de recherche : les processus de crise ; clinique du lien social dans les organisations et les institutions ; significations imaginaires et mutations sociales. Elle a discuté, en particulier, de la nécessité pour la profession d'investir à la fois la clinique intra et inter-psychique et la clinique institutionnelle.

Un prochain article rédigé collectivement rendra compte de ces communications et de questions adressées à la profession.

3. Florence GIUST-DESPRAIRIES, Jacqueline BARUS-MICHEL & Luc RIDEL (2014, 2^e éd.). *Crises. Approche psychosociale clinique*. Paris : Desclée De Brouwer.





Animateur de groupes d'analyse des pratiques AGAP (A)

🕒 Durée : 3x2 jours
 💰 Tarifs : Adhérents FFPP 1550€ / Public 2210€
 🌐 <http://entretiensdelapsychologie.org/index.php/catalogue/agap-a>

Animateur de groupes d'analyse des pratiques AGAP (B)

🕒 Durée 2x3 jours
 💰 Tarifs : Adhérents FFPP 1400 / Public 1920€
 🌐 <http://entretiensdelapsychologie.org/index.php/catalogue/agap-b>

Les Écrits professionnels du psychologue

🕒 Durée 1x3 jours
 💰 Tarifs : Adhérents FFPP 622€ / Public 889€
 🌐 <http://entretiensdelapsychologie.org/index.php/catalogue/les-ecrits-professionnels-du-psychologue>

Victimes de traumatismes : quel diagnostic?

Quels soins? Rôle et place du psychologue
 🕒 Durée 1x3 jours
 💰 Tarifs : Adhérents FFPP 622€ / Public 889€
 🌐 <http://entretiensdelapsychologie.org/index.php/catalogue/victimes-de-traumatismes>

Protection de l'enfance

🕒 Durée 1x3 jours
 💰 Tarifs : Adhérents FFPP 622€ / Public 889€
 🌐 <http://entretiensdelapsychologie.org/index.php/catalogue/maltraitance-des-mineurs>

Psychologue dans la fonction publique hospitalière : se préparer au concours

🕒 Durée 1x2 jours
 💰 Tarifs : Adhérents FFPP 202€ / Public 290€
 🌐 <http://entretiensdelapsychologie.org/index.php/catalogue/preparation-concours-fph>

Le psychologue à l'hôpital. Nouveaux contextes institutionnel, réglementaire et juridique : quelles perspectives?

🕒 Durée 1x2 jours
 💰 Tarifs : Adhérents FFPP 326€ / Public 465€
 🌐 <http://entretiensdelapsychologie.org/index.php/catalogue/psychologue-a-l-hopital-nouveaux-contextes-institutionnel-reglementaire-et-juridique>

Prise en charge clinique des troubles des apprentissages chez l'enfant. De l'évaluation aux interventions

🕒 Durée 1x2 jours
 💰 Tarifs : Adhérents FFPP 449€ / Public 643€
 🌐 <http://entretiensdelapsychologie.org/index.php/catalogue/trouble-des-apprentissages-chez-l-enfant>

Le rôle du psychologue en institution gériatrique

🕒 Durée 2x2 jours
 💰 Tarifs : Adhérents FFPP 775€ / Public 1106€
 🌐 <http://entretiensdelapsychologie.org/index.php/catalogue/le-role-du-psychologue-en-institution-geriatrique>

Aide aux victimes d'attaque violente

🕒 Durée 1x4 jours
 💰 Tarifs : Adhérents FFPP 1132€ / Public 1622€
 🌐 <http://entretiensdelapsychologie.org/index.php/catalogue/aide-aux-victimes-d-attaque-violente>

Psychologue à l'hôpital : structuration et mise en place du projet de psychologie

🌐 <http://entretiensdelapsychologie.org/index.php/catalogue/le-psychologue-a-l-hopital-projet-de-psychologie>

- 📍 PARIS 📅 19-20 février + 19-20 mars + 16-17 avril 2018 👤 Sylvie DAURIAC
- 📍 LIMOGES 📅 8-9 octobre + 5-6 novembre + 3-4 décembre 2018 👤 Sylvie DAURIAC
- 📍 NANCY 📅 15-16 janvier + 5-6 février + 19-20 mars 2018 👤 Manuel RODRIGUES-MARTINS
- 📍 RENNES 📅 12-13-14 février + 12-13-14 mars 2018 👤 Morgane DECRÉ
- 📍 NICE 📅 28-29-30 mai + 25-26-27 juin 2018 👤 Patrick COHEN & Morgane DECRÉ
- 📍 PARIS 📅 5-6-7 novembre + 3-4-5 décembre 2018 👤 Morgane DECRÉ "
- 📍 PARIS 📅 26-27-28 mars 2018 👤 Céline PARISOT
- 📍 NANCY 📅 11-12-13 avril 2018 👤 Céline PARISOT
- 📍 PARIS 📅 Novembre 2018 👤 Véronique GRIFFITHS
- 📍 NANCY 📅 5-6-7 février 2018 👤 Karin TEEPE
- 📍 PARIS 📅 14-15-16 mars 2018 👤 Karin TEEPE
- 📍 PARIS 📅 26-27-28 septembre 2018 👤 Karin TEEPE
- 📍 PARIS 📅 17-18-19 octobre 2018 👤 Karin TEEPE

📍 PARIS 📅 15-16 février 2018 👤 Marie-Thérèse FOURGEAUD

📍 PARIS 📅 11-12 octobre 2018 👤 Marie-Thérèse FOURGEAUD

📍 PARIS 📅 15-16 novembre 2018 👤 Stéphane SOURY

📍 PARIS 📅 5-6 avril + 24-25 mai 2018 👤 Pascale GERARDIN

Dates et Lieu en attente 👤 Jean-Luc PILET

Formation Intra, sur demande 👤 Marie Thérèse FOURGEAUD ou Gladys MONDIÈRE

Retrouvez toutes les informations pratiques, descriptifs et prochaines dates sur le site des EPEP

www.entretiensdelapsychologie.org

Les formations EPEP en intra ?

Vous souhaitez mettre en place une formation dans votre établissement ?

Nous pouvons étudier ensemble une formation en intra qui répondra aux attentes des psychologues de terrain.

Contactez notre chargé de mission « Formation » FFPP à l'adresse : formations@ffpp.net.

Celui-ci étudiera la faisabilité de la formation, les modalités de mise en place ; un devis vous sera proposé.



LIBRAIRIE

REVUE PARTENAIRE

ÉTENDRE LA DIFFUSION DES RECHERCHES DE PSYCHOLOGIE EN LANGUE FRANÇAISE

Le *Bulletin de Psychologie* est aujourd'hui la dernière revue généraliste de psychologie en langue française, indépendante de tout éditeur commercial.

Ces dix dernières années, des revues ont abandonné le français pour l'anglais et d'autres sont tombées sous la coupe de grands groupes d'édition privés, perdant leur indépendance. Les bibliothèques, confrontées à des tarifs déraisonnables en augmentation constante¹, ont dû arrêter des abonnements papier : des collections parfois très anciennes ont été stoppées net² (2).

Si les bibliothèques universitaires des pays riches sont aujourd'hui ruinées par les bouquets numériques de commerçants qui s'intéressent à la recherche parce qu'elle est financièrement très rentable – accaparant de l'argent public destiné à l'éducation et la recherche pour satisfaire des intérêts privés³ – d'autres bibliothèques n'ont pas les moyens de s'abonner à des revues. Et elles sont nombreuses dans les pays francophones.

C'est en faveur de bibliothèques desservant cette population francophone, qui ne cesse de croître – 274 millions aujourd'hui et plus du double dans

*bulletin de
psychologie*

seulement 15 ans⁴ – que nous vous proposons de faire un don au bulletin de psychologie. La totalité de votre don sera affectée à un abonnement au profit d'une ou de plusieurs bibliothèques ou centres de documentation.

Cette plus large diffusion du *Bulletin de Psychologie* contribuera à faire connaître à travers le monde des travaux de psychologie en langue française et accompagnera la croissance de la langue française dans le monde. Elle permettra d'assurer durablement l'indépendance du *Bulletin de Psychologie* et garantira sur le long terme son édition papier.

Soutenez le *Bulletin de Psychologie* en faisant un don ou en vous abonnant et soyez assuré que l'argent de la recherche ne sert qu'à la recherche, à son partage, à sa diffusion⁵.

Avec nos remerciements pour votre soutien.

Bulletin de Psychologie

17 rue de la Sorbonne - 75230 Paris cedex 05 - France

ISSN : 0007-4403

✉ bulletin@bulletindepsychologie.net

1. Avec des tarifs qui ne cessent d'augmenter – 6 à 8 % chaque année, voir <http://www.cairn.info/revue-bulletin-de-psychologie-2011-1-page-61.htm>. De grands groupes privés réalisent des marges considérables (30 % à 40 % de bénéfice), voir <http://rue89.nouvelobs.com/2014/11/10/france-prefere-payer-deux-fois-les-articles-chercheurs-255964>

2. <http://www2.biusante.parisdescartes.fr/wordpress/index.php/contraintes-budgetaires-desabonnements-2014/>

3. Comme le résume Robert DARNTON, Directeur de la bibliothèque d'Harvard : « Nous faisons les recherches, écrivons les articles, œuvrons au référencement des articles par d'autres chercheurs, le tout gratuitement... Et ensuite nous rachetons le résultat de notre travail à des prix scandaleux » (<http://www.theguardian.com/science/2012/apr/24/harvard-university-journalpublishers-prices>).

4. <http://www.francophonie.org/Denombrement-des-francophones.html>

5. Nos bénéficiaires sont réinvestis dans la revue. Par exemple, dès cette année, les revenus tirés des abonnements numériques seront utilisés pour financer la traduction en anglais de textes publiés dans l'édition papier. Nous espérons financer la traduction d'une dizaine de textes qui seront mis en ligne sur CAIRN International.

Nous vous rappelons que tout adhérent FFPP à titre individuel bénéficie d'un abonnement exclusif annuel de 42 euros au lieu de 85 euros (N.D.R.).

MAGAZINES DANS LES KIOSQUES - DECEMBRE 2017

LE JOURNAL DES PSYCHOLOGUES



n° 353, Dec. 2017

**L'autisme,
pluralité des approches**

<http://www.jdpsychologues.fr/>

LE CERCLE PSY



n° 27 Dec. 2017- Janv. Fev. 2018

**Art thérapie
et créativité**

<http://le-cercle-psy.scienceshumaines.com>

LES GRANDS DOSSIERS DES SCIENCES HUMAINES



Grands dossiers n° 47
Dec. 2017- Janv. Fev. 2018

**Ces pionnières
qui ont fait l'histoire**

<http://www.scienceshumaines.com/>

SCIENCES HUMAINES

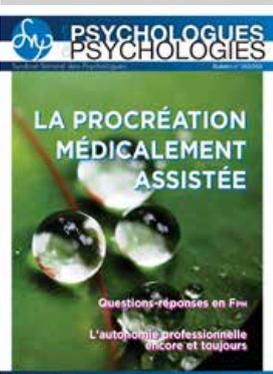


n° 298, Dec. 2017

**Psychologie
de l'attention,
comment lutter
contre la dispersion ?**

<http://www.scienceshumaines.com/>

PSYCHOLOGUES & PSYCHOLOGIES



n° 252-253, Dec. 2017

**La procréation
médicalement
assistée**

<http://psychologues.org>

BULLETIN DE PSYCHOLOGIE



n° 549, tome 70 (fasc. 3)
année 2017

Centenaire de Ribot

<http://www.bulletindepsychologie.net/>

i Tarif d'abonnement réduit au *Bulletin de Psychologie* pour les nouveaux adhérents

Un tarif réduit d'abonnement comme vous n'en avez jamais vu au prestigieux *Bulletin de Psychologie* exclusivement réservé aux membres de la FFPP dans le cadre du partenariat entre le *Bulletin de Psychologie* et la FFPP.

En effet, Le Bulletin propose un abonnement annuel à 42 euros (au lieu de 85 euros), pour les six fascicules du tome. Ce tarif réduit concerne exclusivement des abonnements souscrits par des particuliers, adhérents à la FFPP.

Adressez-vous à Jeannine Accoce, responsable du siège de la FFPP (siege@ffpp.net), pour souscrire l'abonnement.



COMMISSION NATIONALE CONSULTATIVE
DE DÉONTOLOGIE DES PSYCHOLOGUES



Actes des Journées d'étude de la CNCDP

Des ressources pour répondre à vos questions déontologiques

Les Attestations du Psychologue : Responsabilités & Enjeux (2010)

Le Psychologue & le Secret Professionnel (2012)

Le psychologue dans les institutions et les organisations : question(s) de déontologie (2014)

*Commande, Demande, Consentement : Questions Déontologiques (2016) **NOUVEAU***

DISPONIBLES EN VERSIONS PHYSIQUE OU DÉMATÉRIALISÉE

WWW.CNCDP.FR

L'ADHÉSION À LA FFPP

Adhésion individuelle 2018

Cotisation mensuelle 2018

valable dès le mois suivant, douze mensualités minimum

Catégorie 1 - **Cotisation unique 8 euros par mois**

Cotisation annuelle 2018

valable du 1er janvier au 31 décembre 2018

Catégorie 2 - **Cotisation normale : 96,00€**

Catégorie 3 - **Retraités : 75,00€** (ou si vous le souhaitez, 8 euros par mois en catégorie 1)

Catégorie 4 - **Non imposables (justificatif) : 40,00€**

Catégorie 5 - **Étudiants à partir du M1 (justificatif) : 20,00€**

Sur les catégories 2 à 5, 30% à déduire pour les adhérents à une centrale syndicale UFMICT-CGT ; CFDT ; CFTC ; FO ; CGC ; SUD ; UNSA (sur justificatif)

Adhésion organisationnelle 2018

Nombre d'anciens adhérents x 45 €

Adhérer en ligne

Avec le site de la FFPP : www.psychologue-psychologie.net ou www.ffpp.net,

Retrouvez les tarifs d'adhésion (rubrique **Adhérer** ou rubrique **À télécharger - Documents Adhésion**), les formulaires d'adhésion à imprimer ou le formulaire en ligne d'inscription individuelle.

Modalités de règlement :

- **Paiement en ligne** : simple, rapide et sûr, réglez votre cotisation directement en ligne avec le système Paypal !
- **Prélèvement automatique mensuel ou annuel**, contactez-nous pour plus d'informations sur la mise en place des paiements.
- **Chèque à l'ordre de la FFPP**, mention « cotisation 2018 » au dos.

Pour toute question, contactez le Siège de la FFPP :
✉ siege@ffpp.net ☎ 09 86 47 16 17 (numéro non surtaxé)

S'ABONNER À FÉDÉRER

Fédérer : 100 € pour participation aux frais d'édition et d'expédition avec remise gracieuse de 25% pour les adhérents.

PUBLIER DANS FÉDÉRER

Vous souhaitez réagir à l'actualité, proposer des articles, vous pouvez contacter Bruno Vivicorsi à federer@ffpp.net pour connaître les modalités pour publier dans Fédérer.



Fédération Française
des Psychologues et de Psychologie
71, avenue Édouard Vaillant - 92774 Boulogne Billancourt Cedex
Tél. 09 86 47 16 17 | E-mail siege@ffpp.net
www.psychologues-psychologie.net